

En 2018, les dépenses de retraite du régime de Sécurité sociale des indépendants s'élèvent à 9,6 Md€, soit une progression de 3,5 % par rapport à 2017.

7,7 Md€ ont été versés au titre des régimes de base et 1,9 Md€ par le régime complémentaire des indépendants.

CHIFFRES ESSENTIELS

9,6 Md€ de dépenses au titre des régimes de retraite en 2018

7,7 Md€ au titre des régimes de base et 1,9 Md€ au titre du régime complémentaire

■ LES DÉPENSES DES RÉGIMES D'ASSURANCE VIEILLESSE DE BASE EN HAUSSE DE 3,2 % EN 2018

En 2018, le régime des travailleurs indépendants a versé à ses pensionnés des régimes d'Assurance vieillesse de base 7,69 Md€ de prestations, soit une progression annuelle de 3,2 % (+0,7 % en 2017). On observe ainsi un fort accroissement de la croissance de la dépense des régimes d'Assurance vieillesse de base.

■ UNE CROISSANCE DYNAMIQUE DES PRESTATIONS DU RÉGIME DE BASE DE DROIT DIRECT DE 3,9 % EN 2018

Au titre des pensions contributives de droit direct, le régime a versé 6,3 Md€ de prestations d'Assurance vieillesse de base, en 2018, soit une hausse de 3,9 % (+1,2 % en 2017).

La forte croissance des versements de pensions de droit propre s'explique principalement par une évolution très dynamique des pensions moyennes, en lien avec la mise en place de la liquidation unique des pensions de retraite des régimes alignés, entrée en vigueur au 1^{er} juillet 2017. Ce dispositif concerne les assurés nés à partir de 1953 qui ont été affiliés à plusieurs régimes alignés au cours de leur carrière. Il constitue une simplification pour les poly-affiliés puisque l'assuré perçoit dorénavant une pension de retraite unique au titre de sa carrière dans les trois régimes alignés (Régime général, MSA salarié et Sécurité sociale des indépendants). Le régime compétent est le dernier régime d'affiliation de l'assuré sauf exceptions liées notamment à l'existence de dispositifs propres à l'un des régimes.

■ LES PRESTATIONS DU RÉGIME DE BASE DE DROIT DÉRIVÉ ÉVOLUENT DE 0,2 % FIN 2018

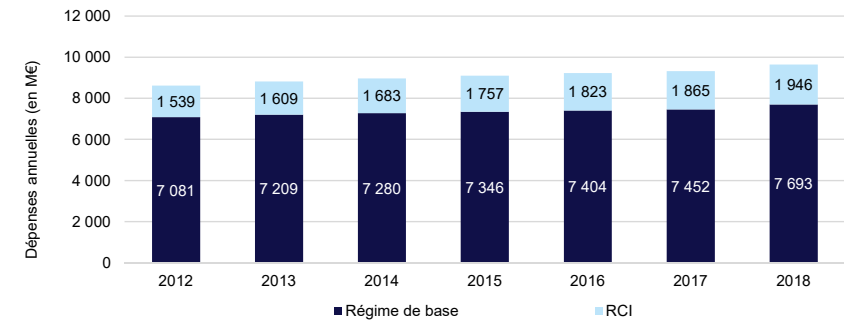
En 2018, la Sécurité sociale des indépendants a versé à ses pensionnés des régimes d'Assurance vieillesse de base 1,05 Md€ de pensions de droit dérivé, soit une légère hausse de 0,2 % (-1,2 % en 2017). Cette évolution des dépenses de prestations de droit dérivé s'explique par une croissance atone des effectifs de retraités de droit dérivé (+0,3 % en 2018 versus +1,3 % en 2016), associée à une baisse tendancielle des pensions moyennes de droit dérivé (voir fiche 8).

Tableau 1 : masse de dépenses de retraite du régime en 2018

Régime vieillesse 2018	Régime de base Artisans & Commerçants		RCI		Ensemble	
	Dépenses (en M€)	Évolution 2018/2017	Dépenses (en M€)	Évolution 2018/2017	Dépenses (en M€)	Évolution 2018/2017
Total droits directs	6 594	3,8 %	1 643	4,1 %	8 237	3,9 %
dont pensions de droit direct	6 276	3,9 %	1 640	4,0 %	7 916	4,0 %
Total droits dérivés	1 100	0,0 %	303	5,7 %	1 403	1,2 %
dont pensions de droit dérivé	1 051	0,2 %	301	5,6 %	1 354	1,5 %
Total	7 693	3,2 %	1 946	4,4 %	9 640	3,5 %

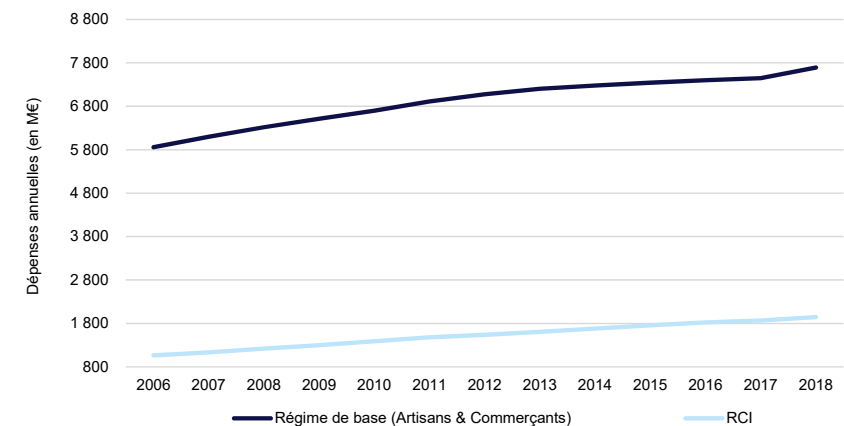
Source : CNDSSSTI, 2019.

Graphique 1 : évolution de la masse des dépenses de retraite du régime entre 2012 et 2018 (en millions d'euros)



Source : CNDSSSTI, 2019.

Graphique 2 : évolution de la masse des dépenses de retraite du régime entre 2006 et 2018 (en millions d'euros)



Source : CNDSSSTI, 2019.

■ LES DÉPENSES DU RÉGIME COMPLÉMENTAIRE TOUJOURS DYNAMIQUES

En 2018, 1,9 Md€ de dépenses ont été comptabilisés au titre des prestations en espèces versées par le RCI (+4,4 % par rapport à 2017). Le rythme de progression des prestations du régime complémentaire, supérieur à celui du régime de base, s'explique par la jeunesse de ce régime, qui est en pleine montée en charge.

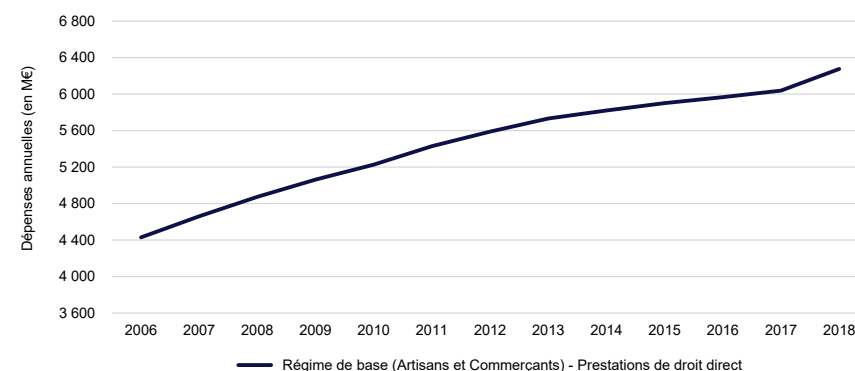
■ LES PRESTATIONS DE DROIT DIRECT VERSÉES PAR LE RÉGIME COMPLÉMENTAIRE SONT EN FORTE PROGRESSION

En 2018, le régime a versé à ses pensionnés du régime complémentaire 1,64 Md€ de pensions de droit direct, soit une progression annuelle de 4,0 % (+2,5 % en 2017). L'essentiel de la croissance est expliquée par l'accroissement des effectifs de pensionnés. En effet, l'effectif de retraités du RCI croît de manière dynamique (+3,4 % en 2018). Les pensions moyennes complémentaires de droit direct progressent de 0,4 % en moyenne annuelle sur l'année 2018 (versus -0,2 % à fin décembre 2018).

■ UNE AUGMENTATION DES PRESTATIONS DE DROIT DÉRIVÉ

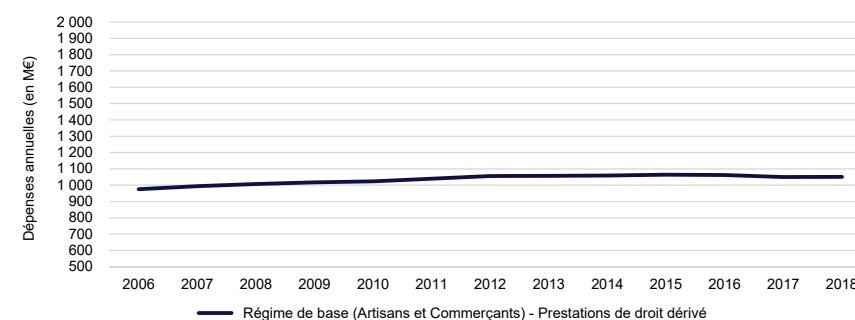
En 2018, le régime a versé 301 millions d'euros de pensions de droit dérivé à ses pensionnés du régime complémentaire, soit une progression annuelle de 5,6 % (versus +1,8 % en 2017 et +6,6 % en 2016). Cette progression s'explique en partie par une augmentation dynamique des effectifs de retraités de droit dérivé (+2,8 % par rapport à 2017) conjointement à une hausse du montant de la pension moyenne. En 2018, le montant de la pension en moyenne annuelle des retraités de droit dérivé s'élève à 70 € (versus 72 € à fin décembre - fiche 9), soit une augmentation de 1,6 %. Le résidu d'évolution s'explique par le décalage observé entre les données statistiques et comptables qui ne remettent toutefois pas en cause la tendance observée. Cet effet de décalage concerne plus particulièrement des droits dérivés du RCI.

Graphique 3 : évolution de la masse de dépenses de prestations de droit direct des régimes de base de 2006 à 2018 (en millions d'euros)



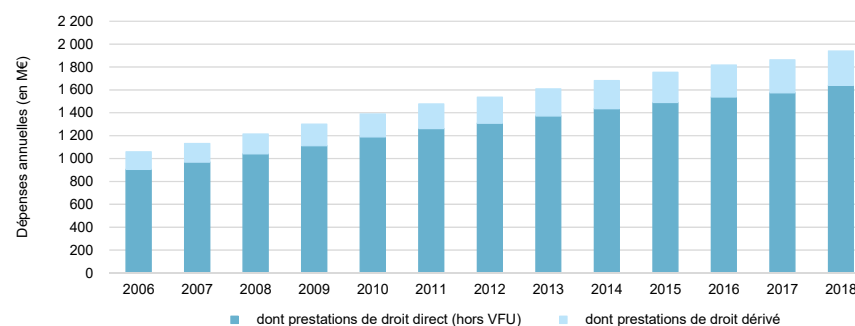
Source : CNDSTI, 2019.

Graphique 4 : évolution de la masse des dépenses de prestations de droit dérivé des régimes de base de 2006 à 2018 (en millions d'euros)



Source : CNDSTI, 2019.

Graphique 5 : évolution de la masse des dépenses de retraite du RCI entre 2006 et 2018 (en millions d'euros)



Source : CNDSTI, 2019.